

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 16/12/2021**

**DÉPARTEMENT**

**LOIR ET CHER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 16 décembre 2021**

**MAIRIE**

**CHISSAY EN TOURAINE**

**41051**

L'an deux mil vingt et un, le 16 décembre, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PLASSAIS, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION : 09/12/2021**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. PLASSAIS Philippe, M. PELLÉ Gilles, Mme DORNE Laurence, M. VERRIER Julien, M. PLAUT-AUBRY Richard, Mme GERBERON Claudette, M. BOYER Jean Hervé, M. VILLAIN Anthony, Mme RUZÉ Hélène, Mme ARNOU Véronique, M. RÉTIF Philippe, M. GUIRAUD Daniel.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme GRESLÉ Marie-Thérèse, Mme GAULT Odile, M. ARNOULT Lionel.

**POUVOIRS :**

Mme GRESLÉ Marie-Thérèse a donné pouvoir à Mme ARNOU Véronique.

Mme GAULT Odile a donné pouvoir à M. GUIRAUD Daniel.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. PLASSAIS Philippe, maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Secrétaire de séance : M.PELLÉ Gilles

**1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 07 octobre 2021.**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 07 octobre 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve le compte rendu du conseil municipal du 07 octobre 2021.

## **2. Remplacement d'une conseillère municipale démissionnaire et installation d'un nouveau conseiller.**

Vu la lettre de démission de Madame BREUZIN Séverine en date du 18 octobre 2021,

Vu la liste des commissions qu'occupait Madame BREUZIN Séverine, à savoir :

- Communication, fêtes et cérémonies
- Affaires agricoles

Vu l'accord de Monsieur RÉTIF Philippe en date du 02/11/2021 afin d'être installée au titre de nouveau conseiller et d'occuper les commissions suivantes :

- Voirie, réseaux, sécurité routière.
- Bâtiments, sûreté, écologie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Accepte la candidature de Monsieur RÉTIF Philippe.

Installe Monsieur RÉTIF Philippe, au poste de conseiller municipal en remplacement de Madame BREUZIN Séverine,

Nomme Monsieur RÉTIF Philippe membre des commissions citées précédemment.

## **3. Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire et installation d'un nouveau conseiller.**

Vu la lettre de démission de Monsieur ROULET Alain en date du 22 novembre 2021,

Vu la liste des commissions qu'occupait Monsieur ROULET Alain, à savoir :

- Communication, fêtes et cérémonies

Vu le refus de Madame BARBOSA Élisabeth en date du 07/12/2021,

Vu l'accord de Monsieur ARNOULT Lionel en date du 07/12/2021 afin d'être installée au titre de nouveau conseiller et d'occuper les commissions suivantes :

-Jeunesse, sport, culture, vie associative, tourisme.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Accepte la candidature de Monsieur ARNOULT Lionel.

Installe Monsieur ARNOULT Lionel, au poste de conseiller municipal en remplacement de Monsieur ROULET Alain,

Nomme Monsieur ARNOULT Lionel membre de la commission citée précédemment.

#### **4. Mise à jour du tableau du conseil municipal suite aux démissions de Madame BREUZIN Séverine et de Monsieur ROULET Alain.**

Vu la lettre de démission de Madame BREUZIN Séverine en date du 18 octobre 2021,

Vu la lettre de démission de Monsieur ROULET Alain en date du 22 novembre 2021,

Vu l'installation de Monsieur RÉTIF Philippe en tant que membre du conseil municipal en remplacement de Madame BREUZIN Séverine à compter du 16 décembre 2021.

Vu l'installation de Monsieur ARNOULT Lionel en tant que membre du conseil municipal en remplacement de Monsieur ROULET Alain à compter du 16 décembre 2021.

Vu le tableau mis à jour des membres du conseil municipal,

<b>Fonction</b>	<b>Qualité (M. ou Mme)</b>	<b>NOM ET PRÉNOM</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>Date de la plus récente élection à la fonction</b>	<b>Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)</b>
Maire	M.	PLASSAIS Philippe	11/07/1961	25/05/2020	12
1 <sup>er</sup> Adjoint	M.	PELLÉ Gilles	15/01/1964	25/05/2020	13

2 <sup>e</sup> Adjointe	Mme	DORNE Laurence	14/06/1977	25/05/2020	13
3 <sup>e</sup> Adjoint	M.	VERRIER Julien	25/07/1984	25/05/2020	13
1 <sup>e</sup> Conseillère	Mme	GERBERON Claudette	09/06/1948	15/03/2020	384
2 <sup>e</sup> Conseiller	M.	BOYER Jean-Hervé	07/07/1960	15/03/2020	384
3 <sup>e</sup> Conseiller	M.	PLAUT- AUBRY Richard	19/09/1969	15/03/2020	384
4 <sup>e</sup> Conseiller	M.	VILLAIN Anthony	29/04/1971	15/03/2020	384
5 <sup>e</sup> Conseillère	Mme	RUZÉ Hélène	09/03/1973	15/03/2020	384
6 <sup>e</sup> Conseillère	Mme	ARNOU Véronique	04/04/1982	15/03/2020	384
7 <sup>e</sup> Conseillère	Mme	GAULT Odile	30/01/1962	15/03/2020	172
8 <sup>e</sup> Conseiller	M.	GUIRAUD Daniel	08/03/1963	01/04/2021	172
9 <sup>e</sup> Conseillère	Mme	GRESLÉ Marie- Thérèse	17/11/1957	07/10/2021	384
10 <sup>e</sup> Conseiller	M.	RÉTIF Philippe	03/11/1955	16/12/2021	384
11 <sup>e</sup> Conseiller	M.	ARNOULT Lionel	15/08/1948	16/12/2021	384

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve le nouveau tableau.

## **5. Modification d'une durée de travail hebdomadaire inférieur à 10 %.**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, vu la nécessité du service, d'augmenter la durée de travail hebdomadaire de Madame LEVAZEUX Katia de 29h/ 35<sup>ème</sup> hebdomadaire à 30h/35<sup>ème</sup> hebdomadaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Approuve la modification de la durée de travail hebdomadaire de Madame LEVAZEUX Katia,  
Autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **6. Fixation du nombre et des dates des dimanches pouvant être travaillés toute la journée pour l'année 2022.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi 2016-1088 en date du 8 août 2016, il est dit que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé par décision du maire en fixant par arrêté avant le 31 décembre pour l'année suivante une liste maximum de 12 dimanches où les commerces de détail pourront ouvrir et faire travailler les salariés toute la journée.

Il convient donc de fixer avant le 31 décembre 2021 la liste des 12 dimanches qui pourront être travaillés par les commerces de détail pour l'année 2022, les dimanches proposés sont :

Dimanche 02 janvier	Dimanche 10 juillet	Dimanche 13 novembre
Dimanche 01 mai	Dimanche 14 août	Dimanche 04 décembre
Dimanche 22 mai	Dimanche 11 septembre	Dimanche 11 décembre
Dimanche 12 juin	Dimanche 09 octobre	Dimanche 18 décembre

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 13

Contre : 1

Abstention : 0

Accepte les choix proposés.

## **7. Adoption de la Convention de Mutualisation Voirie avec les autres communes du Canton.**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le retour de la compétence voirie au niveau des communes de l'ex territoire de la Communauté de Communes du Cher à la Loire,

Vu les redistributions de matériel d'entretien des voiries opérées par la Communauté de communes du Val de Cher Controis,

Vu le souhait des élus des communes de Chissay-en-Touraine, Saint-Georges-sur-Cher, Monthou-sur-Cher, Faverolles-sur-Cher, Saint-Julien-de-Chédon, Pontlevoy, Montrichard-Val-de-Cher, Vallières-les-Grandes, de mutualiser leurs moyens humains et matériels,

Vu le souhait de bonne gestion des deniers publics émanant des différentes collectivités partenaires,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de mutualisation de voirie proposée par la commune de Montrichard-Val-de-Cher ainsi que le tableau annexe chiffrant cette opération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour: 14

Contre: 0

Abstention: 0

- Valide les termes de la convention citée en objet,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,
- Prend acte qu'il sera amené à se prononcer de nouveau sur ce dossier avant la fin de l'année 2022 pour les modalités afférentes à l'exercice 2023.

## **8. Modification de l'article 12 du règlement du SIAAM.**

Vu la demande du SIAAM, en date du 11 octobre 2021, de modifier l'article 12 –de ne plus accorder de dégrèvements,

Le Comité Syndical du SIAAM a décidé par délibération en date du 09 septembre 2021 de ne plus accorder de dégrèvements, sollicités par les abonnés résidant dans les communes incluses au périmètre du SIAAM, relatifs aux volumes d'eau potable provenant du service public et utilisés pour remplir les piscines privées.

Ce cubage, ne générant pas une eau usée pouvant être rejetée dans le système d'assainissement collectif, n'entre pas dans le calcul de la redevance d'assainissement collectif dès lors qu'il provient d'un branchement spécifique exclusivement destiné à cette opération.

Les eaux de vidange de piscine ne peuvent être admises au réseau d'assainissement collectif uniquement de manière exceptionnelle et après avis du service technique du SIAAM.

Le principe de la réinjection de ces eaux de vidange au milieu naturel est à privilégier.

Ce rejet doit s'effectuer après l'élimination naturelle des produits de traitement et en période d'hivernage.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 2

Contre : 8

Abstention : 4

N'approuve pas le nouveau règlement.

### **9. : Nomination du sentier rural 19.**

Vu la nécessité de nommer le sentier rural 19 suite à la construction de nouvelles maisons individuelles,

Vu la concertation des membres du conseil municipal, il est décidé de nommer le sentier rural 19 : - Rue des Mésanges et Impasse des Mésanges.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve la nouvelle dénomination.

### **10. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissements préalablement au vote du BP 2022.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités :

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des 25% des crédits ouverts aux sections d'investissement du budget de l'exercice 2021 ( Budget Primitif 2021– le chapitre 16 – les restes à réaliser 2021) soit dans la limite de :

BP avec DM : 927 085,56 € - Chapitre "16" - 37 976,66 € = 889 108,90 € X 25 % =

222 277,22 €.

**Bâtiments et études :**

- Travaux d'isolation et mise place d'une chaudière à biomasse sur le groupe scolaire :  
**222 277,22 euros.**

**TOTAL = 222 277,22 euros**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour: 14

Contre: 0

Abstention: 0

Autorise l'engagement de dépenses d'investissement préalablement au vote du BP 2022.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Le maire annonce qu'il a rencontré la sous-préfète ce jeudi 16 décembre. 2 points principaux ont été abordés :
  - L'aire d'accueil des gens du voyage, notamment concernant les abords de plus en plus sales (de plus en plus de dépôts sauvages). Une réunion sur site aura lieu le 13 janvier.
  - Le carrefour au niveau du Super U. Le maire souhaite que les poids lourds puissent à nouveau emprunter le PN 204 (passage à niveau de Montrichard actuellement fermé), car la déviation par le carrefour de Super U est extrêmement dangereuse. Une réunion sera organisée sur site pour trouver une solution.
- M. Daniel Guiraud demande au maire s'il a, ou prévoit, de donner son parrainage à un éventuel candidat aux élections présidentielles. Celui-ci répond qu'il ne donnera son parrainage à aucun candidat.
- M. Jean-Hervé Boyer demande ou en est la situation de M. François Michel. Celui-ci est actuellement à l'hôpital de Montrichard. Il semblerait qu'un juge soit actuellement en charge de gérer les biens de M. François. La question est posée de savoir si un certificat d'insalubrité ne peut pas être délivré concernant cette maison.
- Le maire annonce à son conseil municipal que vu le contexte sanitaire, les vœux du maire 2022 n'auront pas lieu.

Fin de séance.



**Fait le 20 décembre 2021**

**Le Maire**

**Philippe PLASSAIS**